

LA SOGREAH

<http://www.sogreah.fr/index.php>

HISTORIQUE

Sogreah (Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques) a été créée en 1955 par la transformation en société anonyme du groupe de laboratoire d'études et d'essais que le constructeur de turbines Neyrpic développait depuis le début du 20ème siècle. À sa création, Sogreah disposait ainsi d'une expérience d'environ un demi-siècle dans l'étude des aménagements hydrauliques, et regroupait déjà une équipe de 450 personnes dotées de solides compétences scientifiques et techniques.

Au cours des cinquante années suivantes, Sogreah a enrichi cette expérience et ce savoir-faire, en étudiant et en dirigeant la réalisation de milliers d'aménagements dans plus de 200 pays, ce qui lui a permis de percer en tant qu'ingénieur conseil dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'environnement, du maritime, de l'industrie et de la ville qui constituent aujourd'hui encore ces domaines d'expertise et de prédilection

ETUDE ENVIRONNEMENTALE

La mise en œuvre d'un développement durable requiert d'adapter chaque projet d'aménagement à une réglementation complexe et contraignante.

Depuis le sommet de la Terre de Rio, en 1992, au cours duquel ont été énoncés les principes généraux du développement durable, le cadre réglementaire en matière d'environnement n'a cessé de croître et de se renforcer avec pour ambition de concilier des exigences économiques, écologiques et sociétales, et avec pour conséquence de générer un besoin croissant d'études. Sogreah, qui travaille sur des problématiques de pollution et d'impacts depuis les années 1970, accompagne aujourd'hui ses clients privés et publics dans l'ensemble de leur démarche environnementale, tant réglementaire que volontaire. Son expertise dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la ville et de l'industrie lui permet de cerner et de minimiser l'impact de toutes sortes d'aménagements sans perdre de vue les **objectifs économiques de ses clients.** (Les clients sont ils les abonnés ou les agriculteurs ?)

La France s'est dotée d'une législation environnementale complexe (EIES, Loi sur l'eau, Loi sur la protection de la nature, Code de l'environnement, Plan Climat, SAGE, ICPE), et a mis en place plusieurs instances spécialisées dans la protection de l'environnement (Agence de l'Eau, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie...). Habitée à travailler avec ces instances, et familière de ce cadre réglementaire très technique et précis, Sogreah s'appuie sur son réseau d'agences et de filiales pour aider, sur tout le territoire français, les collectivités et les acteurs privés à élaborer des projets qui répondent parfaitement aux exigences légales en matière d'impacts environnementaux.

Réhabilitation de sites, sols et nappes polluées

Les connaissances sur le devenir des polluants dans l'air, le sol et l'eau et sur leurs effets sur l'homme et les écosystèmes ont énormément progressé au cours de ces dernières décennies. Industriels, États et collectivités s'emploient désormais avec beaucoup de rigueur à évaluer les risques, à maîtriser les rejets nocifs, et à surveiller les sources de contamination ou à réhabiliter les sites contaminés. Sogreah s'appuie sur sa forte expertise et ses travaux innovants en mécanique des fluides, hydrogéologie et sciences du sol pour accompagner ses clients publics et privés tout au long de leurs projets. Sogreah analyse les milieux et les risques (Interprétation de l'état des milieux (IEM), Evaluation Détaillée des Risques (EDR), Evaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS)), propose des stratégies de surveillance, de confinement ou de dépollution, et met en œuvre des scénarios de réhabilitation de sites industriels. Membre de l'UPDS (Union des professionnels français de la dépollution des sols), Sogreah est certifiée Qualipol.